



## PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la  
soussignée, directrice générale et greffière trésorière de la susdite municipalité,

**QUE :**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, lors de la séance ordinaire s'étant tenue le 10 janvier 2023, a déposé le projet de règlement numéro 2023-31 habilitant à exercer le droit de préemption, à la suite d'un avis de motion de madame la conseillère, Marie-Josée Hudon :

**« Règlement habilitant à exercer le droit de préemption »**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 12, rue de l'Église, à Saint-Onésime-d'Ixworth, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

L'adoption du projet de règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2023 à 19 h au 41, chemin du Village.

Donné à Saint-Onésime-d'Ixworth, ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière



### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je soussignée Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Onésime-d'Ixworth, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h, le onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2023, à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal;
- Marché du Haut-Pays.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2023.

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière